

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

## COMPTE RENDU

---



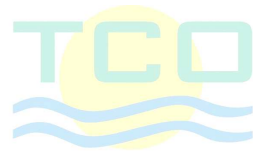
## BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 01 SEPTEMBRE 2014

---



Trois Bassins



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST



Le Port



La Possession

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2014

Date de convocation : 21/08/2014  
16 membres en exercice  
13 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille treize, le premier septembre à dix-sept heures et vingt minutes, le Bureau Communautaire s'est réuni au TCO, FDD au Port, après convocation légale, sous la présidence de M. **Joseph SINIMALE**, Président ; puis à compter de l'affaire N° **2014-075/BC4-17** sous la présidence de M. **Olivier HOARAU**.

**Secrétaire de séance** : M. Cyrille MELCHIOR

## **Délibération n° 2014-059/BC4-001**

### **RESSOURCES – Autorisation de modification du tableau des effectifs par création de postes**

**Rapporteur** : M. Christian PAPOUSSAMY

**Résumé** : il est proposé de créer les postes suivants :

Au titre des nouveaux postes (Coût estimé pour 2014 : 83 000 €) :

- ✓ 1 emploi de chargé des affaires sociales (direction de l'aménagement, de la planification et de la prospective)
- ✓ 1 emploi d'ingénieur principal – chargé d'aménagement (éco cité)
- ✓ 1 emploi de chargé de mission développement durable (éco cité)
- ✓ 1 emploi d'attaché principal- DRH adjoint (direction des ressources humaines)

Au titre des remplacements (coût estimé pour 2014 : 45 000 €) :

- ✓ 1 emploi d'ingénieur principal - responsable du développement des espaces économiques définis d'intérêt communautaire, et de la relation aux entreprises (direction économie insertion)
- ✓ 1 emploi de chargé de gestion des dispositifs d'insertion (direction économie insertion)
- ✓ 1 emploi de chargé de mission marchés publics (direction des affaires générales)

Au titre des promotions (coût estimé pour 2014 : 25 000 €) :

Dans le cadre des réussites à concours

- ✓ 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (direction de l'environnement- service projets)
- ✓ 1 emploi de rédacteur territorial (direction de l'environnement – secrétariat d'exploitation)

Dans le cadre des avancements de grade

- ✓ 1 emploi de directeur territorial (direction des finances)
- ✓ 2 emplois d'ingénieur principal (direction des investissements et du patrimoine – service administratif et financier/Direction générale des services-service processus organisation méthode évaluation)
- ✓ 1 emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (direction des affaires générales - service documentation/archives/courrier)

- ✓ 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (direction de l'environnement- cellule terrain)
- ✓ 1 emploi d'agent de maîtrise principal (direction de l'aménagement, de la planification et de la prospective- service SIG)
- ✓ 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (direction valorisation et animation du territoire – service promotion et animation du territoire)

*Dans le cadre de la pérennisation de postes (titularisation au bout de 10 ans d'ancienneté)*

- ✓ 3 emplois d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe (direction valorisation et animation du territoire – service cyberbases)

## **A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** la création des postes suivants dans les conditions visées ci-dessus:
  - 1 emploi de chargé des affaires sociales (direction de l'aménagement, de la planification et de la prospective)
  - 1 emploi d'attaché territorial– chargé d'aménagement (éco cité)
  - 1 emploi de chargé de mission développement durable (éco cité)
  - 1 emploi d'attaché principal- DRH adjoint (direction des ressources humaines)
  - 1 emploi d'ingénieur principal - responsable du développement des espaces économiques définis d'intérêt communautaire, et de la relation aux entreprises (direction économie insertion)
  - 1 emploi de rédacteur territorial chargé de gestion des dispositifs d'insertion (direction économie insertion)
  - 1 emploi de chargé de mission marchés publics (direction des affaires générales)
  - 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (direction de l'environnement- service projets)
  - 1 emploi de rédacteur territorial (direction de l'environnement – secrétariat d'exploitation),
  - 1 emploi de directeur territorial (direction des finances)
  - 2 emplois d'ingénieur principal (direction des investissements et du patrimoine – service administratif et financier/Direction générale des services-service processus organisation méthode évaluation)
  - 1 emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (direction des affaires générales - service documentation/archives/courrier)
  - 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (direction de l'environnement- cellule terrain)
  - 1 emploi d'agent de maîtrise principal (direction de l'aménagement, de la planification et de la prospective- service SIG)
  - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (direction valorisation et animation du territoire – service promotion et animation du territoire)
  - 3 emplois d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe (direction valorisation et animation du territoire – service cyberbases)
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014 aux chapitre et nature correspondants;
- **ARRETE** le tableau des effectifs du Territoire de la Côte Ouest comme suit au 01/09/14.

**Délibération n° 2014-060/BC4-002**

**RESSOURCES – Demande de subvention du comité d'œuvres sociales du TCO –le T'COS- au titre de l'exercice 2014**

**Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY**

**Résumé** : Proposition d'octroi d'une subvention de 62 000€ au comité d'œuvres sociales du TCO dans le cadre de son fonctionnement.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 62 000 € au T'COS au titre de l'exercice 2014 pour le financement des activités de l'association.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-joint d'objectifs et de moyens correspondante.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2014 aux chapitre et nature correspondants.

**Délibération n° 2014-061/BC4-003**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Avenant prorogatif de durée à la Convention d'objectifs et de moyens entre le CAUE et le TCO pour l'exercice 2013 (Avenant n°1)**

**Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY**

**Résumé** : Dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre de la « Charte pour la qualité du cadre de vie dans l'Ouest », le TCO fait appel depuis 2006 aux compétences du CAUE en matière de paysage, d'urbanisme, d'aménagement et d'architecture lors de la réalisation d'un certain nombre d'actions. Le TCO et le CAUE ont signé, le 23 septembre 2013, une convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2013. Afin de permettre la finalisation de certaines des actions entreprises au titre de cette convention, il est proposé que la durée de la convention 2013 soit prorogée par avenant jusqu'à la fin de l'année 2014.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** la prolongation de la convention d'objectifs et de moyens entre le CAUE et le TCO 2013 jusqu'à la fin de l'année 2014 par avenant (avenant n°1) prorogatif de durée ;
- **VALIDE** le projet d'avenant n° 1 à la convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention.

**Délibération n° 2014-062/BC4-004**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Demande de subvention de l'Agence pour l'Observatoire de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH)**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Les agences d'urbanisme sont des associations dont le but est de produire pour les partenaires adhérents, des études dans le domaine général de l'aménagement du territoire et d'assurer une fonction d'observation du territoire. A la Réunion, c'est l'Agence pour l'Observatoire de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH) qui assure cette fonction. Le TCO est membre de l'AGORAH. Chaque année, les membres sont sollicités pour une subvention. Pour l'année 2014, l'AGORAH sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de 50 000 € qui sera versée deux fois

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention de 25 000 € à l'AGORAH pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'exercice 2014 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

**Délibération n° 2014-063/BC4-005**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Demande de subvention de l'Agence Immobilière à vocation sociale (Agence Soleil)**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat 2 (PLH), le TCO accorde une subvention à l'Agence Soleil depuis 2007, afin de permettre aux publics en difficulté de se loger dans le parc immobilier privé.

Il vous est proposé de statuer sur la demande de cette association, à hauteur de 10 000 € au titre de l'année 2014.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € en faveur de l'Agence Soleil pour la réalisation de ses actions, au titre de l'exercice 2014 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**

Les crédits sont inscrits au budget 2014 du TCO aux chapitre et article correspondants.

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Examen de la demande de subvention de la Fédération Réunionnaise de Tourisme pour la mise en œuvre de son programme d’actions destinées à améliorer le fonctionnement du réseau des offices de tourisme pour l’exercice 2014.**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : En 2013, la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) a reçu de chacune des intercommunalités, dont le TCO, une subvention de 5 000 euros, pour la réalisation de son programme d’accompagnement des offices de tourisme de la Réunion.

Pour l’exercice 2014, la FRT sollicite le TCO pour l’octroi d’une subvention à hauteur de 6 000 euros, afin de continuer le travail démarré en 2013 en partenariat avec les offices de tourisme.

**A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l’octroi d’une subvention d’un montant de six mille euros (6 000.00€) à la Fédération Réunionnaise du Tourisme, pour la mise en œuvre de son programme d’actions visant à accompagner les offices de tourisme de La Réunion, au titre de l’exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

**ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Arrêt du projet Zénith de la Réunion**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Par délibération du 7 novembre 2011, le projet Zénith a été déclaré équipement d’intérêt communautaire par le Conseil Communautaire du Territoire de la Côte Ouest. Pour des raisons financières (absence de co-financement du Conseil Régional de la Réunion et de l’Europe), il a été décidé par la nouvelle mandature d’abandonner le projet.

**A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l’arrêt du projet « Zénith » ;
- **RENONCE** aux crédits réservés par l’Etat sur cette opération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes y afférents.

**ANIMATION ET VALORISATION – Demande de subvention de l'association « Ouest Run Triathlon » 2ème édition : Saline-les-Bains**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : L'association « Ouest Run Triathlon » (ORT) sollicite auprès du TCO une subvention de 5 000 € pour la mise en place d'un événement sportif de type triathlon. Cette manifestation se déroulera le dimanche 28 septembre 2014 sur les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à l'association « Ouest Run Triathlon » pour la mise en place de la 3<sup>ème</sup> édition du « X run triathlon / duathlon de la Saline-les-Bains », au titre de l'exercice 2014 ;
- **VALIDE** le projet de convention.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

**ECONOMIE - INSERTION – Compte rendu annuel d'activité de la convention publique d'aménagement de la ZAC environnement – ECOPARC Le Port année 2013**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Le Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité (CRAC) vise à présenter au TCO, une description de l'avancement de l'opération, sur le plan physique comme sur le plan financier, pour lui donner les moyens de suivre, en toute transparence, le déroulement de l'opération et pour lui permettre de décider, le cas échéant, des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le CRAC 2013 de l'opération ZAC Environnement / Ecoparc Le Port ;
- **VALIDE** le bilan financier prévisionnel actualisé de l'opération qui s'équilibre à 20 790 K€ HT ;
- **VALIDE** les objectifs opérationnels des années 2014 à 2016 et notamment :
  - Le versement en 2014 de la participation du TCO de 350 K€ concernant les travaux d'aménagement du giratoire et des abords du boulevard de la marine,
  - L'acquisition par le TCO en 2015 du foncier viabilisé de la tranche 4 pour un montant prévisionnel de 2 540 K€ HT,
  - L'acquisition potentielle par le TCO en 2015 du foncier non économique des Berges de la Rivière des Galets (parc urbain) pour un montant prévisionnel de 1 730 K€ HT,

- **L'acquisition par le TCO en 2016 (préalablement à la clôture de la concession) du foncier viabilisé de Métal Réunion (avec transfert du bail en cours) pour un montant prévisionnelle de 615 K€ HT ;**
- **VALIDE le principe de réaliser une 5ème tranche, dont les modalités administratives et juridiques de mise en œuvre devront être précisées en raison de la situation hors périmètre de la ZAC ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout acte ou toute pièce relatifs à cette affaire.**

**Délibération n° 2014-068/BC4-010**

**ECONOMIE - INSERTION – Adhésion du TCO au CNARM : Cotisation 2014**

*Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY*

*Résumé : Le CNARM (Comité National d'Accueil et d'actions pour les Réunionnais en Mobilité) invite le TCO à adhérer à sa structure et à verser une cotisation de 10 000 € au titre de l'année 2014*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE l'adhésion du TCO au CNARM par le versement d'une cotisation de 10 000 € au titre de l'année 2014 ;**
- **VALIDE le projet de convention de partenariat ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat.**

**Délibération n° 2014-069/BC4-011**

**ECONOMIE - INSERTION – Demande de subvention de l'ADIE**

*Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY*

*Résumé : L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est un organisme qui accorde des micro-crédits aux entrepreneurs qui ne peuvent prétendre aux prêts bancaires. La structure, qui siège sur l'ouest, à Saint-Paul, sollicite une subvention de 30 000 € auprès du TCO.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention de 30 000 € (trente mille euros) à l'ADIE, dans le cadre d'une convention d'objectifs qui démarrera à la signature de celle-ci en 2014 et se terminera au 31 décembre 2015 ;**
- **VALIDE le projet de convention ;**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**



Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Initiative Réunion Entreprendre est un organisme qui accorde des prêts aux entrepreneurs qui ne peuvent prétendre aux prêts bancaires. La structure, qui siège sur l'ouest, à Saint-Paul, sollicite une subvention de 20 000 € auprès du TCO.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** l'octroi d'une subvention de 20 000 € à Initiative Réunion Entreprendre, dans le cadre d'une convention d'objectifs qui démarrera à la signature de celle-ci en 2014 et se terminera au 31 décembre 2015 ;
- **VALIDE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

**ECONOMIE - INSERTION – Octroi d'une subvention à l'association Passe-Relle pour la mise en œuvre du chantier d'insertion intitulée « Aménagement et réhabilitation des Maisons pour tous**

Affaire retirée de l'ordre du jour.

**ENVIRONNEMENT – Attribution d'une subvention à l'association « le grand raid de la Réunion » au titre de l'année 2014 »**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : L'association « Le Grand Raid de l'île de la Réunion » organise son événement annuel de course pédestre « La Diagonale des fous ». Elle sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de 2 500 euros au titre de l'année 2014 pour deux problématiques d'organisation :

- 1 500 euros pour confectionner des sacs poubelles personnalisés TCO/Grand Raid
- 1 000 euros pour la mise en place de navettes permettant aux spectateurs d'accéder au sommet pour assister au passage des concurrents.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** l'attribution à l'association « Le Grand Raid de l'île de la Réunion » d'une subvention de 2 500 euros au titre de l'année 2014, à l'occasion de la course pédestre annuelle « La Diagonale des fous » :
  - 1 500 € pour confectionner des sacs poubelles personnalisés TCO/Grand Raid ;
  - 1 000 € pour la mise en place de navettes bus.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;
- **DIT** que les crédits seront prévus aux chapitres et articles correspondants

#### **Délibération n° 2014-073/BC4-015**

### **TRANSPORT – Signature protocole transactionnel pour le marché d'étude du Schéma Général d'Itinéraires Privilégiés du TCO**

*Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY*

*Résumé : Le TCO a lancé en février 2012 une consultation concernant l'élaboration du schéma global des itinéraires privilégiés dont la société TRANSAMO a été attributaire.*

*Par voie d'avenant, il y eut un ajout de prestations représentant une augmentation globale du marché de 14,4%.*

*Suite à une erreur matérielle lors de la signature du document, erreur relative à l'absence de délégation du signataire du document, l'avenant a été annulé. Le pouvoir adjudicateur doit donc recourir à une transaction, afin de régler le différend et permettre le paiement des prestations exécutées.*

*-Le Bureau Communautaire est sollicité concernant la signature d'un protocole transactionnel, afin de payer une indemnisation des prestations réalisées à TRANSAMO sur la base d'un accord amiable.*

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le principe d'un protocole transactionnel permettant de payer les prestations de la phase 2 réalisées par TRANSAMO pour un montant de 9 877,19 € TTC;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer le protocole transactionnel concerné, dont le projet est joint en annexe.

#### **Délibération n° 2014-074BC4-016**

### **TRANSPORT – Compétence Transport du TCO Semaine Européenne de la Mobilité et Rando Vélo Intercommunale 2014**

*Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY*

*Résumé : Comme chaque année, il est proposé d'organiser différentes actions dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2014, dont notamment une rando vélo intercommunale le 21 septembre en partenariat avec l'OMS du Port. Le bureau communautaire est invité à valider le programme d'actions et autoriser le principe d'une subvention à l'OMS du Port.*

#### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** les actions proposées dans le cadre de la Semaine Européenne de la mobilité
- **VALIDE** le principe d'une subvention à l'OMS du Port à hauteur de 6 000,00euros au titre de l'organisation de la rando-vélo intercommunale le 21 septembre 2014.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

**INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE – Acquisition de la parcelle HR 1 à Saint-Paul en vue de la création de la Zone Artisanale de La Saline**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre de l'activité économique et dans la continuité de construction des Zone d'Activités Economiques de Vue-Belle et de la Zone Artisanale de Bras-Montvert, le TCO envisage la création d'une nouvelle Zone Artisanale au lieu-dit la Saline sur la commune de Saint-Paul. Ce projet nécessite une maîtrise foncière de 4 parcelles référencées HR 1, 2, 3 et 4.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle HR n°1 d'une superficie de 24 704 m<sup>2</sup>, pour un montant de 923 300 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014 de la communauté d'agglomération aux chapitres et articles correspondants.

**INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE – Validation du nouveau plan de financement des travaux pour la réalisation de la déchèterie de la Chaloupe Saint-Leu**

Rapporteur : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le souci de proposer un service de collecte optimum pour le citoyen, le Territoire de la Côte Ouest poursuit son projet de création des déchèteries sur son territoire. La demande de financement concerne la déchèterie de La Chaloupe Saint-Leu. Un premier plan de financement prévisionnel a été présenté en Bureau Communautaire du 10 février 2014, intégrant la participation du Conseil Général. Toutefois, suite à la décision du Conseil Général de ne plus se positionner comme cofinanceur concernant la mesure sur le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), il est nécessaire de représenter un nouveau plan de financement prévisionnel modifié. Ce dernier tiendra notamment compte d'une demande de participation auprès de l'ADEME. Le Bureau Communautaire est invité à valider le plan de financement modifié des études et des travaux établis sur la base de l'assiette des dépenses éligibles.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel modifié, décrit ci-après :

Ressources	Montant		% HT
	Euros HT	Euros TTC	
Part FEDER	480 298,90	0.00	60%
Part ADEME	108 030.00	0.00	13.50%
Part TCO	212 169.26		26.50%
TVA (à la charge du TCO)		68 042,34	
<b>TOTAL</b>	<b>800 498,16</b>	<b>868 540.50</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires sur les financements ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et accomplir tous actes dans le cadre de ces affaires.

**Délibération n° 2014-077/BC4-019**

**INVESTISSEMENT ET PATRIMOINE – Validation des nouveaux plans de financement pour les études et les travaux d’extension et de réhabilitation de la plate-forme de broyage de déchets verts de Saint-Leu et pour la création d’une plate-forme de broyage de déchets végétaux à Cambaie.**

Rapporteur : *M. Christian PAPOUSSAMY*

***Résumé** : Dans le cadre de sa compétence de traitement des déchets végétaux, le TCO assure la gestion d’une plate-forme de broyage de déchets verts à la Pointe des Châteaux à Saint-Leu. Cependant, face à l’augmentation des déchets verts à traiter, il s’avère nécessaire de réaliser les travaux d’extension et de réhabilitation de la plate-forme de déchets végétaux de Saint-Leu et de créer une nouvelle plate-forme de broyage de déchets verts à Cambaie.*

*Un premier plan de financement prévisionnel a été présenté en Bureau Communautaire du 10 février 2014 intégrant la participation du Conseil Général. Toutefois, suite à la décision du Conseil Général de ne plus se positionner comme cofinancier concernant la mesure sur le Plan Départemental d’Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), il est nécessaire de représenter de nouveaux plans de financements prévisionnels. Ces derniers tiendront notamment compte d’une demande de participation auprès de l’ADEME.*

*Le Bureau Communautaire est donc invité à valider les plans de financement modifiés des études et des travaux établis sur la base de l’assiette des dépenses éligibles.*

**A L’ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L’UNANIMITE :**

- **VALIDE** les plans de financement prévisionnels modifiés, décrits ci-après :

**Plan de financement des dépenses éligibles liées aux études de conception et aux travaux de la plate-forme de Saint Leu:**

Ressources	Montant		%
	Euros HT	Euros TTC	
Part FEDER	1 124 226.88	0.00	60%
Part ADEME	176 008.60	0.00	9.39%
Part TCO	573 475.99		30.61
TVA (à la charge du TCO)		159 265.47	
<b>TOTAL</b>	<b>1 873 711.47</b>	<b>2 032 976.94</b>	<b>100%</b>

**Plan de financement des dépenses éligibles liées aux études de conception et aux travaux de la plate-forme de broyage de déchets végétaux de Cambaie:**

Ressources	Montant		%
	Euros HT	Euros TTC	
Part FEDER	811701,09	0.00	60%
Part ADEME	141 012.74	0.00	10.42 %
Part TCO	400 121.32		29.58 %
TVA (à la charge du TCO)		114 991.00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 352 835,15</b>	<b>1 467 826.14</b>	<b>100%</b>

- **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires sur les financements ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces et accomplir tous actes dans le cadre de ces affaires.